



# **Semaine de l'évolution professionnelle**

---

**La Validation des Acquis de l'Expérience,  
comment ça marche ?**

# Sommaire



- 1. Rappel sur la démarche VAE**
- 2. Les étapes d'une VAE**
- 3. Les différentes certifications et leurs certificateurs**
- 4. Trouver et choisir la certification**
- 5. Le livret 2 et le jury**
- 6. L'accompagnement VAE**
- 7. Les modalités de financement**

# 1. Rappel sur la démarche VAE



- Qu'est-ce que la VAE ?
- Qui peut en bénéficier ?
- Pourquoi se lancer dans un projet de VAE ?

# Qu'est-ce que la VAE?

Démarche qui permet de **faire reconnaître son expérience et ses compétences** par l'obtention d'une **certification**.

Cette certification doit être enregistrée au **RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)**.

# Qui peut bénéficier d'une VAE? Quelle expérience?

Il faut pouvoir justifier (article L335-5 du Code de l'éducation) :

- d'une **activité professionnelle salariée ou non salariée**
- d'une activité **bénévole** ou de **volontariat**

**Expérience** : en **rappor<sup>t</sup> direct** avec le contenu de la certification visée.

**Durée minimale d'activité requise** : **1 an** à temps complet, **en continu ou non**.

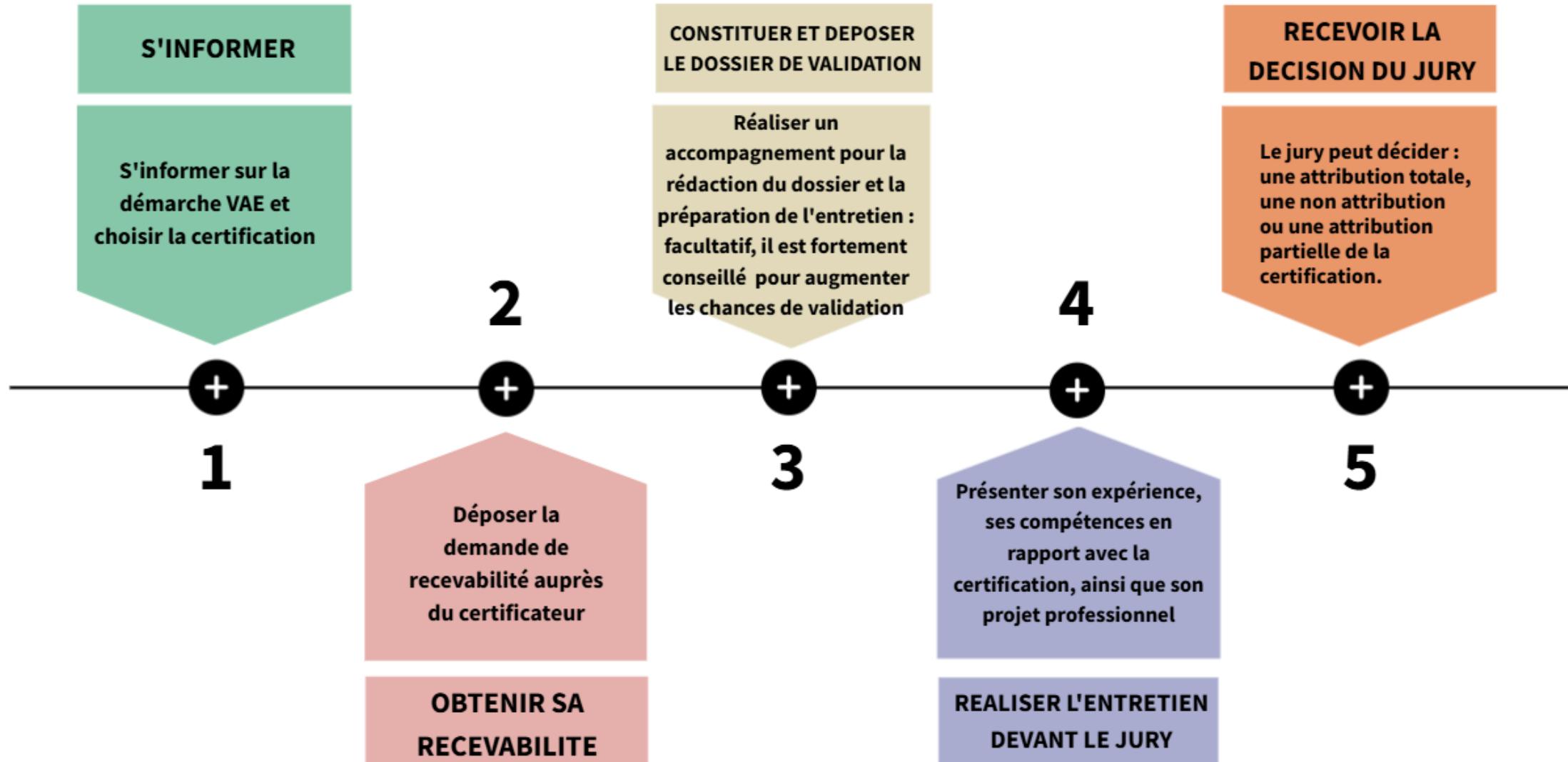
# Pourquoi se lancer dans un projet de VAE?



## 2. Les étapes d'une VAE

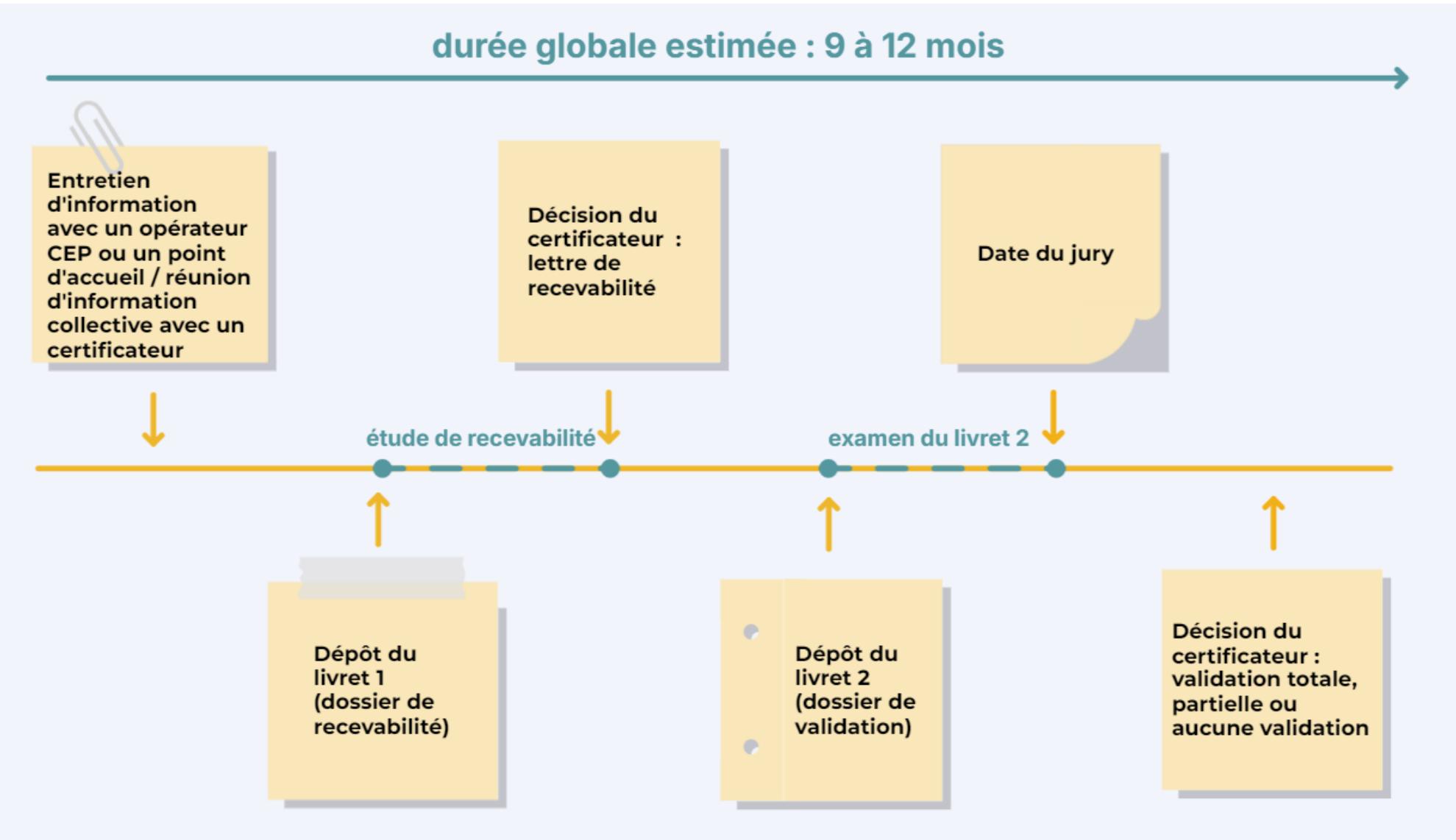


# Les 5 principales étapes de la VAE



# La temporalité d'une démarche VAE

durée globale estimée : 9 à 12 mois



# Focus sur le livret de recevabilité (livret 1)

- Généralement identique quelle que soit la certification, sur la base du formulaire CERFA N° 12818\*02.
- A compléter **en ligne**
- Accompagné d'une **notice explicative**

# Focus sur l'après VAE

Décision  
du jury

**Non validation**

**Validation partielle :**

**Les blocs de compétences sont acquis une fois pour toutes. Pour obtenir la certification dans sa totalité :  
expérience complémentaire et partie de dossier VAE à compléter ou choix de la formation**

**Validation totale :  
Obtention de la certification**

### 3. Les différentes certifications et leurs certificateurs



**Procédure de VAE par  
certificateur et sites  
ressources**

# Les principales certifications

## Diplômes de l'Education nationale

- Du CAP au BTS
- DCG, DSCG et DEC (compta gestion)
- DEME
- DEES
- DEETS
- DECESF

## Diplômes sanitaires et sociaux

### Sanitaire

- DEAP
- DEAS
- DPPH
- DEERGO
- DEIBO

### Social

- DEAES (2016) / DEAES Révisé (30/08/2021)
- DEAVS
- DEAMP
- DEAF
- DETISF
- DEASS
- DEEJE
- DEMF
- CAFERUIS
- DEIS

## Diplômes universitaires

- DUT
- LICENCES PROFESSIONNELLES
- MASTERS
- DOCTORAT

# Les principales certifications

## **Titres Professionnels**

- Certification professionnelle qui permet d'acquérir des compétences professionnelles spécifiques
- Couvre tous les secteurs (bâtiment, services à la personne, transports, restauration, commerce, industrie, etc.) et différents niveaux de qualification

## **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)**

- Créé et délivré par une ou plusieurs commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) de branche professionnelle (2 au minimum).
- Permet de faire reconnaître les compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier. Permet de valider des compétences professionnelles communes à des activités professionnelles identiques ou proches

## **Et aussi....**

Des certifications plus spécifiques :

- Grandes écoles,
- écoles d'ingénieurs,
- CCI,
- Chambres de métiers et de l'artisanat ...

## A NOTER

**Chaque certificateur possède sa propre procédure de VAE et des particularités, par exemple :**

- La plupart des certificateurs organisent des réunions d'information collective ou proposent un rendez-vous individuel. Le **DAVA** (Dispositif Académique de Validation des Acquis) demande en plus une **étude personnalisée** du projet par un conseiller DAVA.
- **Les référentiels de compétences ne portent pas le même nom** : référentiel d'activité professionnelle et référentiel de certification pour l'Education nationale, REAC (Référentiel Emploi Activités Compétences) pour les titres professionnels, etc...
- **Les dates de dépôt des dossiers** vont également différer selon les certificateurs.

# Les principaux certificateurs

TYPES DE CERTIFICATIONS	MINISTERES	LIEU DE RETRAIT ET DE DEPOT DE CANDIDATURE	SITE A CONSULTER
<b>Diplômes sanitaires et sociaux</b>	Ministères chargés de la santé, de la solidarité	Agence de services et de paiement (ASP)	<a href="https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/">https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/</a>
<b>Diplômes de l'Education nationale</b>	Ministère de l'Education et de la Jeunesse	DAVA : dispositifs académiques de validation des acquis	<a href="https://www.ac-rennes.fr/education.gouv.fr">Académie de Rennes (education.gouv.fr)</a>
<b>Titres professionnels</b>	Ministère chargé du travail	La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS-DDETS) instruit la demande de recevabilité. Des centres de formation agréés gèrent l'examen	<a href="https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014">https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014</a>
<b>Diplômes de l'enseignement supérieur</b>	Ministère de l'éducation nationale (enseignement supérieur)	Université École d'ingénieurs École de gestion, de commerce et de Management délivrant un titre visé par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Contacter directement le bureau REVA de l'université qui délivre le diplôme	<a href="#">Site de la formation continue à l'université</a> <a href="#">Site de la commission des titres d'ingénieurs</a> <a href="#">Site de la conférence des directeur des écoles françaises d'ingénieur</a>
<b>Diplômes du sport et de l'animation</b>	Ministère chargé des sports	Directions régionales	<a href="http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/aide-a-l-emploi/découvrir-la-vae/">http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/aide-a-l-emploi/découvrir-la-vae/</a>

## 4. Trouver et choisir la certification



**Le RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)**  
**Les référentiels des activités professionnelles**

# Le RNCP

On recherche les certifications à partir du **RNCP (Répertoire National des Certifications professionnelles)** sur le site France compétences (rubrique « certification professionnelle »)

MÉDIATION INTERNATIONAL

Rechercher une certification, un article... 

Qui sommes-nous | Certification professionnelle | Formation, Apprentissage, Parcours professionnel | Ressources, Publications | Décisions, Textes juridiques

## RÉSULTATS DE RECHERCHE

Accueil > Résultats de votre recherche

### Vérifier ou rechercher votre certification

Pour vérifier que le diplôme ou la certification est bien reconnu par l'État, effectuez une recherche avec :

- l'intitulé ou le code de la certification (RNCPXXXX ou RSXXXX), grâce à l'aide de la suggestion automatique ;
- une expression en langage naturel, si vous ne connaissez pas précisément l'intitulé ou le code de la certification.

La consultation de la fiche d'une certification vous permet d'en vérifier les principales caractéristiques : si elle est en cours de validité, quels sont les organismes qui sont habilités pour la préparer, les compétences visées et pour le RNCP, le niveau de qualification et la structuration des blocs de compétences.

Rechercher une certification 

# Le RNCP

The screenshot shows the RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) website. At the top, there are logos for the République Française and France Compétences. A search bar with a magnifying glass icon is on the right. Below the search bar, a navigation menu includes links like "Qui sommes-nous", "Certification professionnelle", "Formation, Apprentissage, Parcours professionnel", "Ressources, Publications", and "Décisions, Textes juridiques".

**Affiner** (Filter) section:

- RNCP (24511) (i)
- RS (4504) (i)

**Filtrer** (Filter) section:

- Etat de la fiche**:
  - Active (6223)
  - Inactive (22792)
- Certificateur**:
  -
- Code de la fiche**:
  -
- Niveau de qualification**:
  -
- Abrégé de diplôme public**:
  -
- Code(s) NSF**:
  -
- Code(s) ROME**:
  -

Results displayed:

**RNCP41382 - ACTIVE à partir du 01-07-2026**  
BTSA - Gestion et maîtrise de l'eau  
Certificateur: MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE  
Niveau RNCP: Niveau 5  
Echéance de l'enregistrement: 01-09-2031

**RNCP41539 - ACTIVE à partir du 01-09-2026**  
Grade\_Licence - Technicien, coordinateur et accompagnateur à la rénovation énergétique  
Certificateur: ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS LA VILLETTE

Sur la gauche,  
dans la rubrique  
**« Filtrer »** :  
Cocher  
**« active »**  
concernant l'état  
de la fiche

Puis choisissez  
**d'autres critères** pour  
affiner votre  
recherche si  
besoin.

Utilisez la  
recherche par  
mots clés

# Le RNCP

Les fiches RNCP sont **synthétiques** et délivrent les **principales informations**, et notamment :

- Le **certificateur**
- Le **résumé de la certification**
- Le **descriptif succinct des blocs de compétences**

Cela permet de :

- **vérifier si l'expérience est en lien direct avec la certification,**
- **Comparer les certifications et les niveaux de certification**

## DE - Aide-Soignant

Code de la fiche : <b>RNCP35830</b>	Etat : <b>Active</b>
----------------------------------------	-------------------------

 Télécharger  Aide en ligne  Europass

### L'essentiel

 Nomenclature du niveau de qualification	<b>Niveau 4</b>
 Code(s) NSF	<b>331 : Santé</b>
 Formacode(s)	<b>43436 : Aide-soignant</b>
 Date d'échéance de l'enregistrement	<b>01-09-2025</b>

Certificateur(s) Résumé de la certification Blocs de compétences Secteur d'activité et type d'emploi Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

## 5. Le livret 2 et le jury



# Les outils du dossier de validation

- **Le livret 2**
- **Le référentiel des activités professionnelles**
- **Le référentiel de compétences**

# Le jury VAE

Composé à minima de 2 personnes, qui vont représenter :

- des professionnels expérimentés dans le domaine de la certification visée
- des experts de la certification visée

Rôles :

- Examiner le dossier de validation du candidat ;
- Interroger le candidat pour vérifier si ses acquis correspondent bien aux compétences et connaissances exigées par les référentiels du diplôme visé
- Prononcer son avis quant à l'obtention de la certification
- Emettre des préconisations

## 6. L'accompagnement



## 6. L'accompagnement

**Méthodologique** : cadre la démarche et transmet la méthode.  
Il porte généralement sur le livret 2 et le jury

**Facultatif mais fortement recommandé.**

# L'accompagnement du CNFPT

## **Un itinéraire de formation dédié à l'accompagnement VAE :**

Information et accompagnement à la VAE (code itinéraire : I2D48)

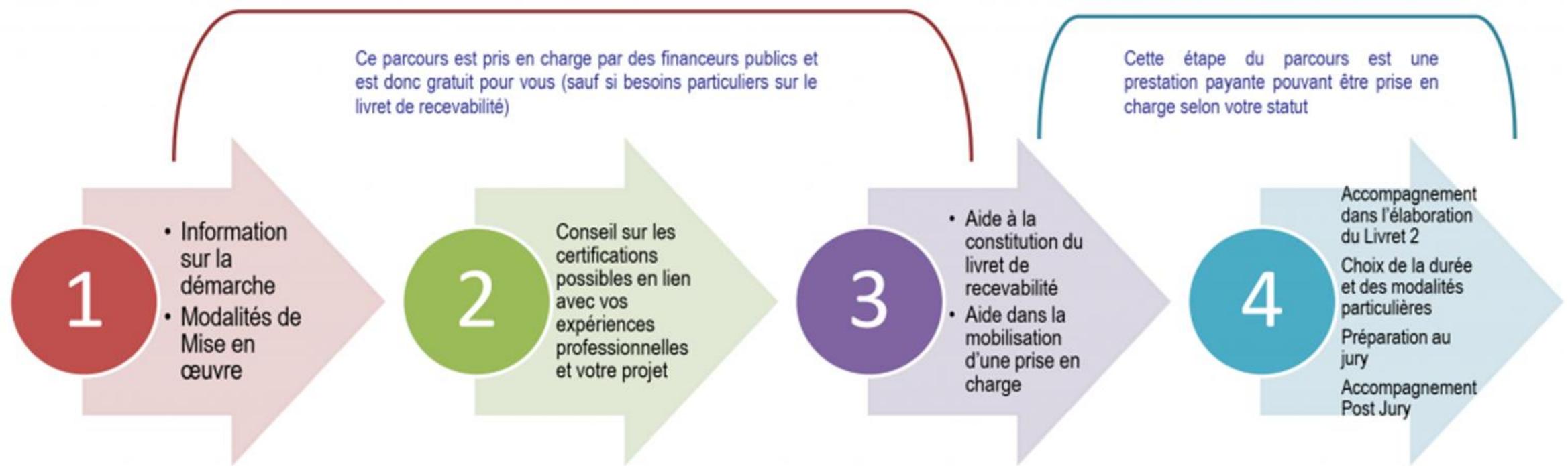
## **4 stages d'accompagnement à la VAE :**

- Accompagnement au livret 1 (code : SX996)
- Accompagnement à la rédaction du livret 2 (code : SX997)
- Renforcement des écrits de la VAE (code : SX995)
- Préparation à l'oral du jury de VAE (code : SX998)

# 7. Le financement



# Pourquoi un financement?



# Quelles possibilités de financement?

L'accompagnement peut être réalisé avec le CNFPT ou avec un autre organisme. Les possibilités de financement sont les suivantes :

- Plan de formation de la collectivité
- CPF (compte personnel de formation)
- CNFPT : stages d'accompagnement
- Financement personnel

# Quelles possibilités de financement?



## Attention :

Il peut y avoir **des frais annexes, souvent à la charge de l'agent** : frais de scolarité, frais de déplacement.

Il est important de se renseigner en amont du lancement (au moment de cibler les certifications) auprès du service VAE de la certification visée.

# Le congé VAE

Possibilité de demander un congé fractionnable d'une durée maximale de **24 heures**

Permet au candidat de s'absenter sur son temps de travail pour bénéficier d'un accompagnement à la préparation de la validation, participer aux épreuves de validation

Durée maximale du congé portée à **72h** pour agents appartenant à l'une des catégories mentionnées à l'article L. 422-3 du code général de la fonction publique

## 8. Pour aller + loin : la réforme de la VAE



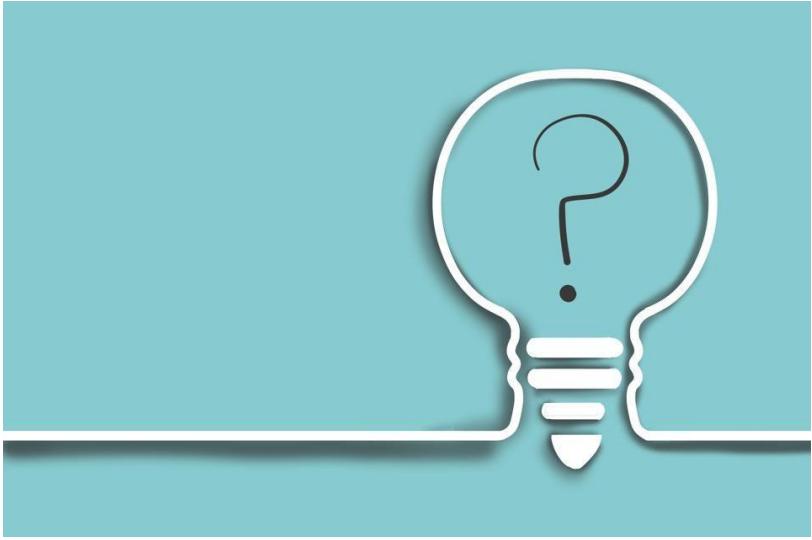
**ATTENTION : Cette réforme concerne le secteur privé**

Les modifications présentées dans ces liens (suppression de la durée d'1 an, service public VAE...) **ne s'appliquent pas à la fonction publique territoriale.**

Les agents publics restent soumis aux règles du Code Général de la Fonction Publique : **durée minimale d'expérience d'1 an maintenue.**

<https://www.gref-bretagne.com/ressources/dossier-tout-comprendre-des-evolutions-de-la-vae/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/transformation-de-la-validation-des-acquis-dexperience>



**Merci de votre attention.**

**Avez-vous des questions?**



7 boulevard du Finistère  
29000 Quimper  
02 98 64 11 30  
[cdg29@cdg29.bzh](mailto:cdg29@cdg29.bzh)



[www.cdg29.bzh](http://www.cdg29.bzh)